



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1648

Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon (8ème arrondissement) au profit de l'association "Santy Plaine Actions" - Ensemble Immobilier n° 08313

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1648 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUÉ 22-24 RUE HUGUES GUERIN A LYON (8EME ARRONDISSEMENT) AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "SANTY PLAINE ACTIONS" - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08313 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pleinement investie dans le champ de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique, l'association « Santy Plaine Actions », créée le 8 décembre 2021 par des habitants et des acteurs locaux du quartier Langlet-Santy, a pour objectif principal la recherche de l'utilité sociale, et notamment :

- apporter un soutien aux personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique et sociale, et en particulier aux chômeurs de longue durée ;
- concourir à un développement territorial durable dans ses dimensions économique, sociale, environnement et participative.

Son objet statutaire est de gérer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZCLD).

Pour répondre aux enjeux de développement local du quartier Langlet-Santy, au sein du 8^{ème} arrondissement, inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, la Ville de Lyon propose de mettre gratuitement à disposition par convention un bien immobilier situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon (8^{ème} arrondissement) d'une superficie de 709 m² environ, sur deux niveaux et sur une parcelle cadastrée AZ 115 et AZ 116 au bénéfice de l'association Santy Plaine Actions.

Il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux est estimée à 35 080 euros/an.

Afin d'apporter le soutien de la Ville de Lyon à cette association dans la réalisation de ses objectifs, il vous est soumis l'approbation de cette convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux, propriété de la Ville de Lyon et relevant de son domaine privé, à compter de sa signature jusqu'au 31 mars 2025.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition du local situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon (8^{ème} arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association Santy Plaine Actions est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET